- Extraits des 11 fiches RCP (résumé des caractéristiques du produit), disposant d'une autorisation de mise sur marché (AMM) -	
Partie 1 – Traitements conventionnels - Substances actives – Posologie	
APISTAN – 1 sachet de 10 lanières soit pour 5 ruches	**- Tau-fluvalinate 0,800 g -** - 2 lanières par ruche (soit 2 x 800 mg de tau-fluvalinate, sous forme lanière) pendant 6 à 8 semaines.
APIVAR - **Étui de 10 lanières pour 5 ruches**	**- 500 mg d'Amitraz** - L'innocuité et l'efficacité du produit n'ont été étudiées que dans des ruches avec un seul corps de ruche (à la dose de 2 lanières par ruche/corps). - L'utilisation dans des ruches à plus d'un corps n'est pas recommandée.
APITRAZ - sachet de 10 lanières pour 5 ruches	**Amitraz 500 mg** – 2 lanières par ruche
BAYVAROL - 5 sachets de 4 lanières	**- Fluméthrine 3,6 mg** - 4 lanières par ruches par colonie de taille classique. - Pour les colonies plus faibles, les essaims, et les colonies occupant moins de la moitié des cadres de la ruche, on utilise la moitié de la dose, soit deux lanières. - Pour les colonies importantes dont le couvain occupe plusieurs cadres, on utilise 4 lanières par ruche, réparties au-dessus du corps de la ruche dans chaque chambre à couvain.
2 - Traitements utilisables en apiculture biologique sont notés d'une *	
APIGUARD* - boîte de 10 barquettes de gel.	**- Thymol 12,5 g -** - 2 applications successives de 50 g de gel par colonie à 2 semaines d'intervalle. 2 traitements par an, au maximum.Ouvrir la ruche. Ouvrir le couvercle de la barquette et laisser un des angles du couvercle fixé à la barquette. Placer la barquette sur le dessus des cadres au centre, gel vers le haut.S'assurer qu'un espace libre d'au moins 0,5 cm est disponible entre le haut de la barquette et le couvre cadre. Fermer la ruche. Après deux semaines, remplacer la première barquette par une nouvelle barquette en suivant la même procédure. Laisser le produit dans la colonie jusqu'à ce que la barquette soit vide. Enlever le produit lors de la pose des hausses sur la colonie.
APILIFEVAR* - Sachet de 2 plaquettes - Prévoir 3 à 4 plaquettes par ruche – poids unitaire – 29 g	**- Thymol 8,00 g /Huile essentielle d'Eucalyptus.1,72 g/ Camphre.0,39 g / Lévomenthol .0,39 g** - 1 plaquette par ruche tous les 7 jours, un traitement complet est réalisé à l'aide 4 plaquettes pour chaque ruche. Le traitement doit être réalisé une fois par an.
APIXIOXAL* - 1 sachet de 35 gr pour 10 ruches / 1 sachet de 175 gr pour 50 ruvhes / 1 sachet de 350 gr pour au moins 100 ruches	- U**n g contient : Substance(s) active(s) : Acide oxalique 632,7 mg** (soit 886 mg d'acide oxalique dihydratée) - L'administration du produit par évaporation n'est pas recommandée en été. - La dose nécessaire 5 mL par inter-cadre et la dose maximale est de 50 mL par ruche. - Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été en absence de couvain). Le traitement doit être administré en une seule fois. - Le produit doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque inter-cadre. Ex - - sachet 35 g : dissoudre dans 500 mL de sirop (traitement pour environ 10 ruches).
FORMIC pro* – **- Boite de 4 bandes, 2 sachets de 2 bandes pour traiter 2 ruches /** **Poids Unitaire: 755 g**	**1 Sachet de 2 bandes dosées à 68,2g d'Acide Formique pour 1 ruche -** - Placer 2 bandes de Formic Pro dans chaque ruche pendant une semaine en prenant soin de traiter toutes les ruches en même temps. Il est possible de répéter le traitement au bout d'un mois à compter de la fin du précédent.
OXYBEE* **- 1 bouteille 888 ml**	**35,0 g d'acide oxalique dihydraté (équivalant à 25,0 g d'acide oxalique)** Préparation de 888 ml de dispersion : Verser le contenu des deux sachets dans le flacon contenant 750 g de solution d'acide oxalique dihydraté. Tout le contenu du ou des sachets doit être versé dans le flacon contenant la solution. La dispersion doit être chaude (entre 30 et 35 °C) durant l'application. La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3 °C. Appliquer un seul traitement par ruche. Une dose maximale de 5-6 ml une seule fois par espace inter- cadre occupé par des abeilles. La quantité totale à une colonie ne doit pas dépasser 54 ml.
THYMOVAR* - 1 d**ouble sachet de 2 x 5 plaquettes pour 5 ruches**	Thymol .15 g 2 applications de 1 à 2 plaquettes selon le type de la ruche à 3 – 4 semaines d'intervalle.
VARROMED* - 1 flacon 555 ml	**- Acide formique 5 mg/ml + Acide oxalique 44 mg/ml** – Printemps 1 à 3 dose : Automne 3 à 5 applications tous les 6 jours dose soigneusement ajustée à la taille de la colonie (voir tableau posologique